

*Publi-capitalisme
décrypté : chômage battu,
réalité ou paradoxe ?*

Probablement à corriger

*Publi-capitalisme
décrypté : chômage battu,
réalité ou paradoxe ?*

Dieu Donné ASSOGBA-DEGUE

*Publi-capitalisme
décrypté : chômage battu,
réalité ou paradoxe ?*

Solution des solutions du chômage

Lecture libre

Avant-Propos

Le chômage est un véritable problème social et économique face auquel les autorités montrent leur incapacité et qui noie le monde de jour en jour dans un déséquilibre socio-économique. Lorsqu'on observe le monde aujourd'hui, c'est le premier problème socio-économique dont même les grandes puissances ont de la peine à résoudre et qui fait perdre de la crédibilité à leurs dirigeants.

Aujourd'hui, le manque des capitaux et des entrepreneurs est à la base de l'insuffisance des entreprises et emplois, ce qui fait croître le chômage dans le monde. Alors, il importe d'apporter des corrections au système économique actuel c'est-à-dire le capitalisme afin d'ouvrir de nouvelles sources de financement des capitaux pour financer plus de projet, créer plus d'entreprises et d'emplois, pour faire face à la demande grandissante de l'emploi et réduire le chômage d'où le publi-capitalisme. Il s'agit d'une nouvelle notion, d'un nouveau concept, d'une nouvelle doctrine, d'un nouveau système économique qui préconise que les capitaux des entreprises doivent être financés par les revenus de la population, et définit ainsi une nouvelle source de financement des entreprises. Il est décrypté dans ce présent document.

Ce présent document s'adresse à toutes les populations, à des autorités, à des gouvernements et à des institutions intervenantes dans la vie économique des pays en occurrence des pays sous-développés et est divisé en plusieurs parties comme suit :

- I - Pourquoi l'avènement du publi-capitalisme ?
- II - Qu'est-ce que le publi-capitalisme ?
- III - Comment mettre en pratique un tel système ?

8 *Publi-capitalisme décrypté : chômage battu, réalité ou paradoxe ?*

IV - Pourquoi lutter pour la mise en place du publi-capitalisme dans le monde ?

V - Quelles sont les personnes physiques, les entreprises et l'institution régulatrice du système publi-capitaliste ?

Ce document peut toutefois contenir des erreurs et fautes à corriger.

Si vous êtes économistes ou étudiez l'économie, vous êtes invités à aller lire : "Publi-capitalisme : le capitalisme corrigé " sur le net.

Chapitre I : Pourquoi l'avènement du publi-capitalisme ?

Toutes les années, des milliers de diplômés finissent leur formation, le marché d'emploi se remplit des milliers de demandeurs mais il n'y a pas d'entreprises pour les accueillir et le chômage ne fait que s'accroître ; même certaines grandes puissances ne sont pas épargnées. Aujourd'hui, il n'y a presque plus d'emploi, les entreprises et les emplois disponibles sont très insuffisants.

Partout dans le monde aujourd'hui, les Etats demandent aux jeunes de créer leurs propres entreprises afin de s'auto employer, mais même avec toute la volonté et la détermination de ces jeunes, ils sont incapables de créer d'entreprises faute de moyens financiers et matériels : ces jeunes conçoivent de beaux projets, mais ces projets restent toujours des projets sans jamais être réalisés à cause du manque de capitaux nécessaires :

- les Etats ne disposent plus de ressources financières nécessaires pour financer suffisamment de projets puisqu'ils ont du mal à faire face à leur dette intérieure ou leur déficit ;

- les banques financent très peu de projets à la limite des disponibilités de leurs ressources financières et avec des conditions très décourageantes et qui n'encouragent pas les jeunes à entreprendre ;

- quant aux investisseurs, non seulement ils sont insuffisants mais aussi leurs capitaux sont très insuffisants pour financer les projets mais il est à noter que ce sont des comédiens, ils ne viennent pas dans les pays pour créer d'emploi mais pour rentabiliser

10 *Publi-capitalisme décrypté : chômage battu, réalité ou paradoxe ?*

leur dépense et dans la rentabilisation de leur dépense, ils sont obligés de créer quelques emplois.

Les diplômés sont là, les projets sont là, mais les capitaux pour financer ces projets sont insuffisant ou n'existe même pas. Dans tout le monde entier il y a un déficit de capitaux. Alors étant donné que les ressources des Etats, des banques, des investisseurs, bailleurs de fonds ... ne permettent plus de financer suffisamment de projets afin de créer suffisamment des entreprises et des emplois pour satisfaire la demande d'emploi des jeunes aujourd'hui, il faut vraiment aller chercher de nouvelle source de financement des entreprises : d'où le publi-capitalisme. Pour le publi-capitalisme cette nouvelle source est l'ensemble des revenus de la population : chaque individu doit participer au financement des capitaux des entreprises avec une petite partie de son revenu.

Chapitre II : Qu'est-ce que le publi-capitalisme ?

Le capitalisme a été un très bon système économique, il avait permis aux économies de connaître des périodes glorieuses. Mais ces dernières années, il a constamment montré ses faiblesses.

Au début, avec le capitalisme, les entrepreneurs apportaient les capitaux ou les biens de production et la seconde partie de la population offrait sa force de travail contre du salaire. La combinaison de ces deux facteurs (capital et travail) permettait de produire des biens et services pour le marché. Les capitaux apportés par les entrepreneurs permettaient de demander la quasi-totalité de travail offert par la seconde partie de la population.

Mais avec l'évolution du temps et la croissance des populations, les capitaux apportés par la partie entrepreneur des populations ne permettaient plus à demander la quantité totale du travail offerts par la seconde partie de la population : il s'agit du phénomène du chômage. Ceci s'explique par le fait que la croissance de la population propriétaire ou détentrice de capitaux ait été inférieur par rapport à la croissance de la population totale.

La population totale augmente mais elle n'est pas suivie par la population détentrice de capitaux dans les mêmes proportions. La croissance des entreprises est inférieure à la croissance de la population. Alors puis que la partie de la population détentrice du facteur capital devient de plus en plus mineur dans la population totale alors il faut trouver un mécanisme afin de faire de toute la

population des apporteur, détenteurs et propriétaire de capitaux d'où le publi-capitalisme.

DEFINITION DU PUBLI-CAPITALISME

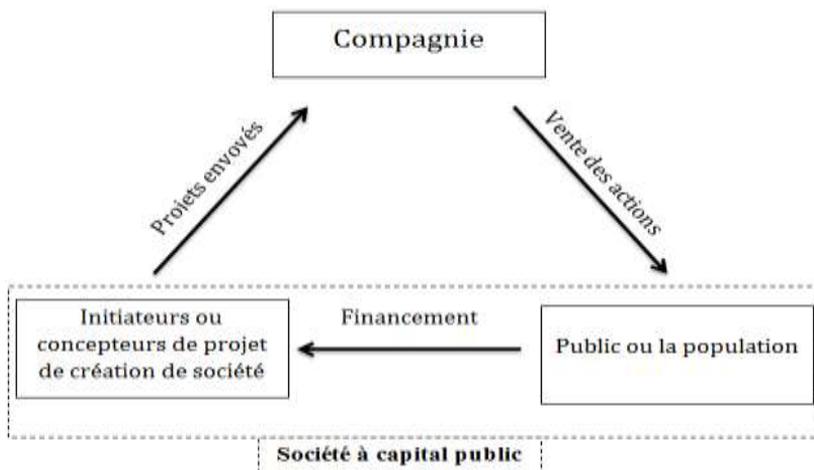
Le publi-capitalisme est le capitalisme où la détention et apport des capitaux ou biens de production est assuré par tous les individus de la population ou le public. Il a les mêmes aspects que le capitalisme. Il se différencie du capitalisme par rapport à la source de financement des capitaux des entreprises.

Une économie publi-capitaliste est une économie où la détention des parts des capitaux des sociétés n'est plus assurée par une personne ou un groupe de personnes mais est ouverte au public ou à la population à n'importe quel prix afin de donner une chance égale à tous les individus de la population de participer à la croissance de l'investissement et influencer la production dans son pays.

D'après le capitalisme, ce sont les personnes plus ou moins riches qui détiennent les capitaux des entreprises quant au publi-capitalisme le financement des capitaux doit être assuré par tous les individus de la population. Pour le publi-capitalisme, tout individu quel que soit : son revenu, sa profession, son rang social, sa situation économique ou matrimonial, son sexe, son âge, sa nationalité doit participer à la constitution du capital des entreprises. Avec le publi-capitalisme la population est au cœur de l'économie.

PRESENTATION DU PUBLI-CAPITALISME

Le publi-capitalisme est le capitalisme remodelisé qui fait de la population un catalyseur de l'économie. Il se résume par le schéma suivant :

Figure : le publi-capitalisme

Dans la pratique, une grande institution dénommée compagnie micro-boursière, incite le public à concevoir des projets de création d'entreprise qu'il doit envoyer à la compagnie. Ensuite la compagnie, après les études décide de valider ou de rejeter le projet. Si un projet est validé, son capital est fractionné en plusieurs actions de différentes valeurs qui seront vendues au public ou à la population. Enfin la recette de la vente de ces actions permet de financer le projet des initiateurs ou concepteurs de projet afin de créer une nouvelle forme juridique de société appelé : société à capital public.

Cette société appartient à tous les détenteurs d'action dans la société. L'achat des actions vendues par la compagnie confère des droits de propriété à l'acheteur de l'action sur la société créée.

La compagnie micro-boursière est l'institution qui régularise le système publi-capitaliste. Elle facilite le financement des capitaux des entreprises par la population.

Les sociétés à capital public sont les entreprises du système publi-capitaliste. Ce sont les formes juridiques d'entreprises qui peuvent exister dans une économie publi-capitaliste.

SYSTEME PUBLI-CAPITALISTE

Dans un système publi-capitaliste, c'est tous les individus de la population qui apportent le capital ou les moyens de production grâce à leurs revenus. Ainsi, chaque individu de la population acquiert la propriété des entreprises dans les proportions de son apport et grâce aux actions reçues des entreprises.

Ensuite, les capitaux apportés combinés au travail demandé par les entreprises et offerts contre un salaire par la même population ayant participé à la constitution du capital de l'entreprise, permet aux entreprises de produire des biens et services pour le marché. Grâce au mécanisme des prix et la consommation, les entreprises réalisent des chiffres d'affaires et dégagent des profits.

Enfin, les profits dégagés sont partagés entre tous les individus ayant participé à la constitution de capital des entreprises lors de leur création. Dans un système publi-capitaliste, la production est en relation avec la croissance de la population.

CARACTERISTIQUES DU PUBLI-CAPITALISME

Les caractéristiques à caractère économique :

-Le facteur capital : dans l'économie publi-capitaliste, le capital est une fonction en relation avec la population totale et se nomme le capital social public ou le capital social investi.

-Le publi-capitalisme est un capitalisme, c'est un complément au capitalisme ainsi, a les même caractéristiques que le capitalisme sauf les origines ou les sources des capitaux

Les caractéristiques à caractère juridique ou managérial :

-dans un système publi-capitalisme, il n'y pas de valeur nominal pour les actions : les actions des entreprises peuvent prendre n'importe quelles valeurs,

-dans un système publi-capitaliste, il n'y plus une valeur minimale pour créer une société.

Chapitre III : Comment mettre en pratique un tel système ?

Le publi-capitalisme ne se présente jamais sous la forme suivante :

{ je veux créer une entreprise de capital de 5000 000 FCFA (unité de monnaie dans les Etats francophones), mais naturellement je n'ai pas le financement et naturellement je ne vais pas trouver de financement dans le pays comme toujours pour mon projet mais dans un système publi-capitaliste, je vais demander à tout le monde dans le pays de participer à son financement, chacun me donne ce qu'il peut et en retour je lui délivre à chacun un papier appelé actions attestant qu'il a participé au financement de l'entreprise que je vais créer, qu'il est propriétaire dans cette entreprise, qu'il percevra chaque année une partie des bénéfices que je vais réaliser et ainsi si en moyenne 50000 personnes me trouve chacun 100F j'aurai mon entreprise, un emploi et ces 5000 personnes auront des bénéfices chaque année } **mais le publi-capitalisme n'est cela.**

Mais dans la pratique, le publi-capitalisme a prévu une institution qui régule tout le processus de financement des projets depuis la conception des projets jusqu'à leur financement par la population. Le publi-capitalisme a prévu quatre étapes pour la création des entreprises ou sociétés :

- conception des projets,
- étude de projet par l'institution régulatrice ou l'institution centrale

16 Publi-capitalisme décrypté : chômage battu, réalité ou paradoxe ?

- préfinancement des projets
- financement des projets

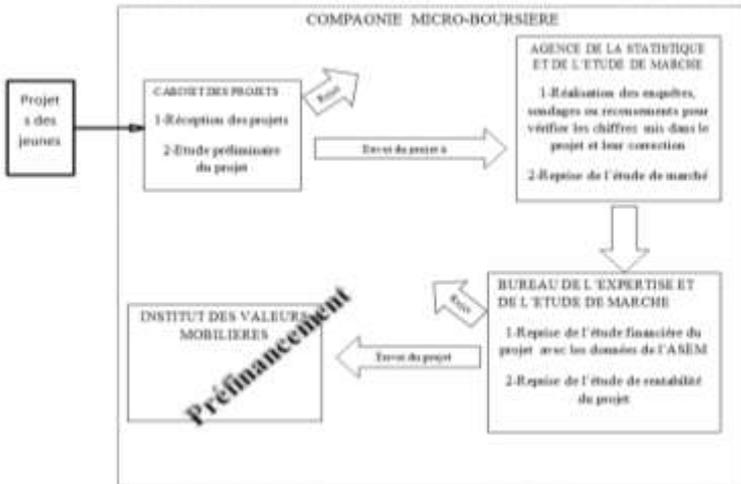
CONCEPTION DES PROJETS

Les initiateurs conçoivent des projets de création d'entreprises et d'emplois, l'institution régulatrice ou centrale aussi du publi-capitalisme appelée "Compagnie micro-boursière" par son organe appelé "cabinets des projets" incite les jeunes à concevoir des projets de création d'entreprise et d'emplois qui sont envoyés à la compagnie micro-boursière. Après la réception des projets, la compagnie procède à leur étude.

ETUDE DE PROJET PAR L'INSTITUTION REGULATRICE OU L'INSTITUTION CENTRALE

L'étude de projet se schématise comme suit :

Figure : Etude de projet



Lorsque le cabinet des projets de la compagnie reçoit les projets, il procède aux études préliminaires : vérifie si les projets res-

pectent les critères qu'un projet doit contenir, si non le projet est rejeté, si oui le projet est envoyé à l'agence de la statistique et de l'étude de marché.

L'agence de la statistique et de l'étude de marché vérifie et corrige les chiffres que les initiateurs mettent dans leurs projets après des enquêtes, sondages ou recensements réalisés sur le terrain. Elle reprend l'étude de marché et les prévisions des projets et les projets sont envoyés au Bureau de l'Expertise et de l'Etude Financière.

Le Bureau reprend les études financières des projets avec les données fournies par l'agence de la statistique et étudie à nouveau la rentabilité économique des projets si un projet devient non rentable il est rejeté mais si le projet est toujours rentable il est validé et envoyé à l'Institut des Valeurs Mobilières pour son préfinancement.

PREFINANCEMENT DES PROJETS

Lorsqu'un projet est validé pour son financement, l'Institut des Valeurs Mobilières de la compagnie détermine le capital de l'entreprise à crée et fractionne le montant du capital en plusieurs actions de différentes valeurs qui seront vendus à la population grâce au partenariat avec les réseaux GSM.

En effet, avec la compagnie, les réseaux GSM mettrons en place un service appelé : "MINI-PORTEFEUILLE" qui permet à chacun de vérifier qu'il détient des actions, de connaître le montant de ses actions, connaître la valeur de ses actions, de transférer ses actions et tous ceux-ci à partir de son téléphone portable.

Lorsqu'une personne achète des actions, il le constate avec son téléphone portable grâce au service " MICRO-PORTEFEUILLE".

Qu'est-ce qu'une action ?

C'est une preuve de la participation au financement du capital d'une entreprise et permet de percevoir une partie du bénéfice réalisé par l'entreprise financée.

Comment est-elle vendue ?

Elle est vendue comme les recharges des réseaux GSM, elle peut être au départ un papier mais si elle est vendue l'acheteur ne peut que le constater grâce à son téléphone portable.

Qu'est-ce qu'on peut faire avec les actions ?

On peut les vendre pour obtenir de la liquidité, on peut les utiliser dans les échanges si chaque partie consent, on peut les transférer Elle peut aussi augmenter de valeur.

Par exemple au Bénin le premier réseau GSM (MTN) compte 3 000 000 clients alors si en moyenne chaque abonné dépense ne se reste que 100 F CFA par mois pour acheter des actions, ce sont les projets de 300 000 000 FCFA qui seront financés par mois et ceci grâce à la volonté de la population.

La population reçoit des actions sur son portable et en retour la compagnie récupère les fonds de la vente de ces actions pour constituer les capitaux des entreprises en création dont les actions ont été vendues. Une fois le capital constitué, on passe au financement du projet.

FINANCEMENT DES PROJETS

Si le capital d'un projet est constitué, le conseil juridique de la compagnie intervient pour suivre les initiateurs de projet dans la réalisation des formalités et les processus de création d'entreprises à créer appelée Société A Capital Public dont tous ceux qui ont participé à son financement sont propriétaires. L'Assemblée générale, le plus haut organe de la société créée est composé de tous ceux qui ont participé aux financements de la société. Les comptes de la société sont contrôlés et audités par la compagnie afin de rassurer la population sur les chiffres de la comptabilité (par exemple les bénéfices) publiés par les sociétés. Ainsi, sans l'Etat, les banques, les investisseurs la population à elle seule peut être à l'origine de financement des projets de plusieurs centaines de million par mois. Pensez-vous que le publi-capitalisme est un paradoxe ? Le publi-capitalisme ne peut-elle pas devenir une réalité ?

Chapitre IV : Pourquoi lutter pour la mise en place du publi-capitalisme dans le monde ?

Pour plusieurs raisons, le monde a besoin du publi-capitalisme aujourd'hui.

PUBLI-CAPITALISME ET LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT

Comme les jeunes savent qu'ils ne vont pas trouver de financement pour leur projet ou qu'ils vont difficilement trouver de financement, très peu d'entre eux choisissent la voie de l'entrepreneuriat. Mais le publi-capitalisme vient rassurer les jeunes sur la garantie des financements des projets.

PUBLI-CAPITALISME, SOLUTION DES SOLUTIONS AU CHOMAGE

Comme solutions au chômage, les Etats préconise l'auto-emploi des jeunes c'est-à-dire chaque jeunes créent son propre entreprise, mais les capitaux nécessaires pour créer les entreprise ne sont pas disponibles ou sont difficile d'accès : ce qui rend ces solutions imparfaites. Le publi-capitalisme vient parfaire ces solutions en mettant en place une nouvelle source de financement sûre, perpétuelle et évolutive avec le temps et la population des projets.

LE PUBLI-CAPITALISME ET LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Il n'est plus à démontrer, avec le publi-capitalisme le chômage sera efficacement combattu voir vraiment battu car le publi-capitalisme permet d'obtenir plus de capitaux afin de financer plus de projets et créer plus d'emplois. En outre :

[De plus le capitalisme est un système qui rend coupable le chômeur du phénomène :

« Un jeune qui a reçu un diplôme à la fin de sa formation et qui cherche désespérément de l'emploi après, est le seul coupable de son chômage car il n'est ni entrepreneur, ni propriétaire d'une entreprise mais il veut travailler dans une entreprise, c'est normal qu'il soit au chômage. Mais avec le publi-capitalisme, au cours de sa formation le futur diplômé aura contribué à la création d'une ou plusieurs entreprises. Ainsi à la fin de sa formation, il sera déjà propriétaire dans une ou plusieurs entreprises alors il lui sera facile de trouver un emploi dans une entreprise. »

C'est la population qui est la seule victime du chômage alors la solution au problème réside dans la population car : « là où naît un problème se trouve sa solution. » (Principe du publi-capitalisme)]

LE PUBLI-CAPITALISME ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE

En Afrique ou dans les pays sous-développés, il y a un phénomène : si on a un nouveau président, même si ce dernier à "bien travailler", même si ce dernier à amener plus d'investisseurs dans le pays, même si ce dernier à réaliser plus d'investissements dans le pays, même si on parle de croissance économique dans le pays ... on constate que durant son mandat notre vie n'a pas trop changé ou n'a pas du tout changé.

Pourquoi ? C'est parce qu'on n'a pas participé à ces développements.

Par exemple, on dit qu'il y a croissance économique qui n'est rien d'autre que l'augmentation des salaires, des impôts, des rémunérations des actions et de la situation net des entreprises c'est-à-dire l'augmentation de la valeur des actions d'une année par rapport à l'année précédente alors si on n'a pas d'actions dans les entreprises et pire encore pas un emploi, comment est-ce que les croissances économiques peuvent changer notre vie ?

Mais le publi-capitalisme propose que chacun (même les pauvres) détienne des actions alors si on parlera de croissance économique, ça serait nos bénéfices qui seraient en train d'augmenter (les bénéfices des entreprises que nous avons financées), ça serait la valeur de nos actions qui seraient en train d'augmenter c'est-à-dire la valeur de notre patrimoine qui seraient en train d'augmenter ou peut être nos salaires qui seraient en train d'augmenter. Alors dans ces conditions, le publi-capitalisme ne nous permet pas d'améliorer nos conditions de vie lorsqu'on dit qu'il y a croissance économique ?

LE PUBLI-CAPITALISME ET LA RESOLUTION DES PROBLEMES SOCIAUX

Le publi-capitalisme permet de régler de multiples problèmes sociaux : vol, braquage, insécurité ... dont le chômage est la cause.

A cause de la possibilité offerte à tout le monde de devenir propriétaire dans une entreprises, le publi-capitalisme devient le seul système qui assure et garantie réellement la prospérité partagée.

22 *Publi-capitalisme décrypté : chômage battu, réalité ou paradoxe ?*

. Chapitre V : Quelles sont les personnes physiques, les entreprises et l'institution régulatrice du système publi-capitaliste?

Dans le système publi-capitaliste, chacun adopte un nouveau comportement économique, la compagnie micro-boursière permet de régulariser le système et les entreprises sont appelées Sociétés A Capital Public et sont administrer d'une manière différente.

COMPORTEMENT ECONOMIQUE DE CHAQUE PERSONNE

Naturellement et dans un système capitalisme, chaque personne fait deux usages avec son revenu : il consomme une partie et épargne le reste, mais le publi-capitalisme propose un nouveau comportement économique qui est non seulement de consommer et d'épargner le revenu mais aussi de l'utiliser à chaque fois pour pays des actions vendus par la compagnie micro-boursière afin de financer les projets des jeunes initiateurs de projets.

COMPAGNIE MICRO-BOURSIERE

La compagnie micro-boursière est l'institution régulatrice du système publi-capitaliste.

Elle vient dans un contexte de financement des projets de création des sociétés par la population ou le public. L'existence des sociétés à capital public est la raison de création de la compagnie. Elle sert d'intermédiaire entre les initiateurs d'un projet et le

public ou la population désireuse de détenir des actions dans la société résultant d'un projet.

Définition

La compagnie micro-boursière est le lieu où les initiateurs de projets de création de sociétés à capital public viennent déposer leurs projets pour qu'ils soient financés par la population ou le public désireux de détenir des actions dans les sociétés à créer. Il s'agit du lieu de rencontre entre l'offre et la demande des actions de sociétés à capital public.

La compagnie reçoit les projets, détermine les actions à vendre et les vend au public ou à la population. Son objectif principal est d'assurer la régulation du système composé de la population actionnaire et des sociétés à capital public. Elle assure le financement des projets et suit les sociétés créées.

Elle compte six (06) principaux organes à savoir : la Présidence de la compagnie (PC), l'Agence de la Statistique et de l'Etude de Marché (ASEM), le Bureau d'expertise et des Etudes Financières (BEEF), le Conseil Juridique (CJ), l'Institut des Valeurs Mobilières (IVM) et le Cabinet des Projets (CP).

Cabinet des projets (CP)

C'est l'organe de la compagnie qui est en contact direct avec les initiateurs de projet

Le cabinet cherche tout d'abord à promouvoir l'entrepreneuriat. Il reçoit tous les projets envoyés par les initiateurs, procède à leur étude préliminaire et l'envoie à l'Agence Statistique et de l'Etude de marché en cas de validation du projet. Toute activité de la compagnie débute par ce cabinet.

Activités

Il exerce essentiellement trois (03) activités à savoir : la promotion de l'entrepreneuriat, la réception des projets des initiateurs, l'étude préliminaire et la validation des projets.

Promotion de l'entrepreneuriat

Il s'agit essentiellement d'inciter des jeunes à se lancer dans l'entrepreneuriat car lorsqu'il n'y a pas de projet à financer, il n'y a pas de compagnie à assurer le financement. Le cabinet organisera des congrès, séminaires ou conférences au cours desquels il expliquera et présentera les bienfaits de l'entrepreneuriat et des sociétés à capital public pour les initiateurs de projet, les jeunes et l'économie d'une part et le rôle très important de la compagnie d'autre part.

Réception des projets

Le cabinet développera des politiques de recueil des projets auprès des initiateurs de projet de création de sociétés à capital public. C'est le cabinet qui reçoit tous les projets envoyés à la compagnie pour être financés.

Etude préliminaire et la validation des projets

Il procède à l'étude préliminaire des projets c'est-à-dire vérifie que les projets répondent aux critères minimaux d'un projet et ensuite les envoie aux autres organes de la compagnie pour qu'ils étudient aussi les parties des projets qui les concernent. Après que le projet ait été étudié par les différents organes de la compagnie, le projet peut être validé ou rejeté mais notons qu'un projet ne peut qu'être validé que par le consentement unanime de tous les organes de la société.

Organisation

Le cabinet a à sa tête un directeur qui représente le cabinet dans la compagnie et coordonne les activités du cabinet. Le cabinet dispose de deux départements essentiels à savoir l'accueil et le département d'étude de projet.

Accueil

Il se charge de recevoir les projets envoyés à la compagnie et de renseigner les usagers de la compagnie. Il définit la politique de la promotion de l'entrepreneuriat du cabinet.

Département d'étude de projet

Il étudie les projets reçus, et les envoie aux autres organes de la compagnie. Si les projets sont retenus après toutes les études, ils sont envoyés à l'institut des valeurs mobilières pour leur financement.

Agence de la Statistique et de l'Etude de Marché (ASEM)

Pour toutes entreprises, le marché constitue son poumon. L'entreprise est asphyxiée lorsqu'elle ne maîtrise pas bien son marché ou fait de mauvaise prévision sur celui-ci. Pour les entreprises en création, une mauvaise prévision du marché réduit lamentablement la durée de vie de l'entreprise à naître. Le marché constitue non seulement le poumon de l'entreprise mais aussi la raison de sa création et sa raison de vivre.

Alors une étude de marché précise et pointue avec des résultats non biaisés est indispensable pour les nouvelles entreprises qui désirent mettre sur le marché leurs produits ou leurs services et les entreprises existantes qui désirent élargir ou restreindre leur marché, mettre sur le marché de nouveaux produits, modifier un produit existant ou retirer un produit sur le marché.

Dans beaucoup de pays sous-développés, des statistiques sur le marché ne sont pas disponibles. Cette agence vient aider les initiateurs de projet à réaliser une bonne étude de marché et des prévisions de ventes non biaisées.

L'Agence de la Statistique et de l'Etude de Marché (ASEM) réalise des statistiques sur le marché afin d'aider les initiateurs de projets de création de sociétés et les dirigeants d'entreprises.

Son objectif général est d'assurer la fourniture des informations statistiquement non biaisées sur le marché et des prévisions statistiquement significatives qui permettront aux initiateurs de projet de faire une bonne prévision des ventes d'une part et à la

compagnie de corriger les études de marché réalisées par les initiateurs de projet d'autre part.

Activités

Il a principalement trois activités : la collecte des informations, le traitement des informations et la publication des informations.

Collecte des informations

C'est l'opération qui consiste à recueillir les informations auprès de la population ciblée ou de l'échantillon déterminé. Elle s'opère par des recensements ou des sondages. Elle est assurée et réalisée par les agents recenseurs ou les enquêteurs recrutés par l'agence et qui sont instruits par les statisticiens. Une fois les informations recueillis, on passe au traitement de l'information.

Traitement de l'information

C'est l'opération qui consiste à obtenir des résultats et conclusions des informations recueillis. Il consiste aussi à faire des projections dans l'avenir à partir des résultats obtenus. Il est assuré et réalisé par des statisticiens et économètres.

Publication des informations

Elle consiste à interpréter les conclusions et les résultats obtenus des traitements des informations d'une part et à définir la politique de publication de ces informations d'autre part. Elle est assurée et réalisée par des statisticiens, économètres, économistes, mercaticiens et gestionnaires.

Organisation de l'agence

Comme toute entité, elle a à sa tête une direction qui coordonne toutes ses activités et qui représente l'agence. En fonctions de ses activités, elle a trois (03) départements à savoir le département de collecte des données, le département de traitement des données et le département de publication.

Département de collecte des données

Il définit la politique de collecte des informations, détermine l'échantillon et la population ciblée. Il organise et supervise les sondages et les recenseurs. Il instruit les agents recenseurs et les enquêteurs.

Département de traitement des données

Il enregistre et analyse les informations des enquêtes et des sondages grâce à des logiciels statistiques afin d'obtenir des résultats et des conclusions. Il instruit les personnes qui sont chargés de la saisie des données.

Département de publication

Ce département procède à l'interprétation des informations traitées. Après l'interprétation des conclusions ou des résultats, il définit les normes de publications des informations. Il décide des informations qui doivent être connues par le public et de celles qui resteront uniquement au niveau de la compagnie.

Bureau d'expertise et des Etudes Financières (BEEF)

L'acceptation des populations de financer les projets présentés par la compagnie montre un accord de confiance de leur part vis-à-vis de celle-ci et aussi des projets qu'elle présente pour le financement, alors la recherche de la preuve de la véracité des chiffres financiers résultants des études faites par les initiateurs des projets s'impose, afin que la compagnie puisse se rassurer de l'atteinte des objectifs financiers fixés par les initiateurs des projets. La confirmation de la véracité ou de l'authenticité des informations financières des projets est la première raison de la création du bureau.

Considéré premièrement comme le service comptable et financier de la compagnie, Il réalise à nouveau les études financières des projets à financer et des expertises dans les sociétés déjà financées. Après les enquêtes de la compagnie, il corrige les chiffres

que les initiateurs mettent dans leurs projets. Il aide les sociétés financées dans leur gestion financière.

Son objectif principal est de rassurer les populations détentrices des actions dans les sociétés de leurs investissements.

Activités

Il a principalement trois (03) activités à savoir la correction des études financières des initiateurs de projet, le suivi de la gestion financière des sociétés financées et la gestion comptable et financière de la compagnie.

Correction des études financières des initiateurs de projet

Elle consiste à reprendre les études financières faites par les initiateurs de projet à partir des données des enquêtes faites par l'agence de la statistique et de l'étude du marché de la compagnie. Elle est assurée et réalisée par les comptables, les financiers et les contrôleurs de gestion.

Suivi de la gestion financière des sociétés financées

Le bureau rédige des rapports sur les comptes des sociétés financées afin de rassurer les populations détentrices des actions dans les sociétés. Il réalise des missions d'audit dans les sociétés financées et rédige des rapports qu'il publie aux populations détentrices d'actions. Il intervient parfois pour aider des sociétés financées qui n'ont pas une gestion financière efficace et efficiente. Il est assuré et réalisé par les auditeurs, les experts comptables et les contrôleurs de gestion.

Gestion comptable et financière

C'est le bureau qui s'occupe de la gestion financière et matérielle de la compagnie. Il établit le budget de la compagnie et s'occupe de toutes les activités se rattachant à la gestion financière et comptable de la compagnie. Elle est assurée et réalisée par les financiers et les comptables de la compagnie.

Organisation

Comme l'agence de la statistique, le bureau a sa tête une direction qui s'occupe et gère toutes les activités du bureau. Le bureau compte également trois (03) départements à savoir le département des études financières, le département d'expertise et le département de la comptabilité et de la finance.

Département des études financières

C'est le département qui s'occupe de la correction des études financières des initiateurs de projet.

Département d'expertise

C'est le département qui s'occupe des audits et des expertises dans les sociétés financées grâce à la compagnie. Il suit les sociétés dans leur gestion financière et rassure les populations détentrices des actions dans les sociétés concernées.

Département de la comptabilité et de la finance

C'est la direction financière et comptable de la compagnie.

Institut des Valeurs Mobilières (IVM)

C'est l'institut qui finance le capital des sociétés à capital public. Il finance les projets grâce à la vente des actions.

L'IVM est l'organe qui est en contact direct avec le public détenteur des actions ou qui cherche à détenir des actions dans les sociétés publi-capitalistes.

Son objectif principal est d'assurer le financement du capital des projets de création de société à capital public envoyé à la compagnie.

Activités

Il a essentiellement quatre (04) activités à savoir : la détermination des valeurs des actions, la publication et la mise en vente

des actions, la vente des actions et l'évaluation des actions au cours du temps.

Détermination des valeurs des actions

Lorsque les projets sont validés par la compagnie, ils sont envoyés à l'institut qui détermine une nouvelle valeur du capital de ces projets. L'institut fractionne le nouveau capital en de plusieurs actions.

Publication et la mise en vente des actions

Une fois les actions déterminées, l'institut publie les actions disponibles des sociétés à créer.

Vente des actions

Il élabore des stratégies pour vendre ses actions.

Evaluation des actions au cours du temps

Il évalue perpétuellement les actions vendues, afin de permettre aux détenteurs des actions de faire des transactions ou opération avec leurs actions.

Organisation

L'institut est géré par un directeur, représentant de l'institut dans la compagnie. L'institut compte trois (03) départements à savoir : le département de publication, le département des ventes des actions et le département de l'évaluation des actions.

Département de publication

Il s'occupe de la détermination des valeurs des actions, leur publication et la mise en vente des actions. Il est assuré par les comptables, les financiers.

Département des ventes des actions

Il définit la politique de la vente des actions. Il est assuré par les financiers les comptables et les mercaticiens.

Département de l'évaluation des actions

Il est permis aux détenteurs des actions de faire beaucoup d'opération avec leur action. Ce département permet à ces détenteurs de connaître la valeur de leur action à une date t.

Conseil Juridique (CJ)

Il s'occupe des affaires juridiques des sociétés financées et de celles de la compagnie. Il aide les sociétés dans leur création et leur gestion. C'est le conseil qui autorise la création des sociétés à capital public en leur délivrant une licence. Cette licence confère aux sociétés à capital public le droit d'exercer leurs activités. Le retrait de cette licence à une société fait perdre à cette société le droit d'exercer ces activités.

Le conseil règlemente toutes les activités de la compagnie et des sociétés financées par la compagnie. En outre, il règle les litiges dans les sociétés.

Son objectif principal est d'assurer la légalité des sociétés financées et la légalité de leurs activités.

Sa mission est d'assister les initiateurs de projet dans le processus de création de leur société d'une part et de les suivre dans toutes les activités juridiques d'autre part. Il édicte toutes les règles qui régissent les sociétés à capital public.

Activités

Il a essentiellement trois activités à savoir : régler la création des sociétés à capital public, veiller à ce que les sociétés respectent les règles édictées par la compagnie et régler les litiges entre les détenteurs d'actions et les litiges liés aux opérations sur les actions.

Réglementer la création des sociétés à capital public

C'est le conseil qui donne les licences aux sociétés à capital public avant qu'elles démarrent leurs activités. Ces licences constituent des autorisations pour l'ouverture de ces sociétés, aucune

société ne peut exercer ses activités sans la licence délivrée par le conseil juridique de la compagnie. Le conseil assiste aussi les initiateurs de projets dans les formalités d'ouverture de leurs sociétés.

Veiller à ce que les sociétés respectent les règles édictées par la compagnie

Le conseil juridique de la compagnie vérifie de temps en temps l'observation des règles de la compagnie par les sociétés financées. En cas de non-respect des règles de la compagnie par les sociétés financées, le conseil peut décider de retirer la licence de la société. Lorsque des sociétés financées rencontrent certains problèmes, le conseil peut intervenir et les aider.

Régler les litiges entre les détenteurs d'actions et les litiges liés aux opérations sur les actions

Il s'agit entre autre des cas de vol et de transferts frauduleux d'actions, d'abus de confiance, des problèmes entre détenteurs ou détenteur et dirigeants de société etc.

Organisation

Le conseil juridique de la compagnie à sa tête un président élu par le conseil. Il se compose de deux conseils à savoir le conseil d'assistance et le conseil permanent.

Président du conseil

Il signe les licences délivrées par le conseil et représente le conseil dans la compagnie.

Conseil d'assistance

Il réglemente la création des sociétés à capital public, délivre les licences aux sociétés et assistent les initiateurs dans le processus de leur création.

Conseil permanent

Il veille à ce que les sociétés respectent les règles édictées par la compagnie. Il retire les licences aux sociétés en cas de faute grave commise par ces dernières et suit les sociétés financées dans leurs activités. Il règle les litiges entre les détenteurs d'actions et les litiges liés aux opérations sur les actions.

Présidence de la compagnie (PC)

C'est l'organe suprême de la compagnie, elle assure les reines de la compagnie et la coordination des activités entre les autres principaux organes de la compagnie. Elle organise des réunions hebdomadaires qu'elle préside. Elle reçoit et apprécie les rapports des autres organes de la compagnie. Elle comporte un secrétariat administratif et un secrétariat financier.

L'objectif général de la présidence de la compagnie est de s'assurer de l'atteinte des objectifs de la compagnie et des objectifs des autres principaux organes de la compagnie.

Sa mission est de diriger toute la compagnie et l'amener à être crédible aux yeux du public.

Organisation

Elle a à sa tête le président de la compagnie qui s'appuie sur le secrétariat administratif et le secrétariat financier.

Président de la compagnie

Il dirige la compagnie et prend des décisions rationnelles pour la compagnie. Il s'assure de l'atteinte des objectifs des autres principaux organes de la compagnie. Il convoque et préside toutes les réunions concernant les principales activités de la compagnie. Il peut nommer un vice-président qui va l'assister.

Secrétariat administratif

Il rédige les rapports de la présidence et archive ceux des autres organes principaux de la compagnie. Il établit tous les do-

cuments de la présidence de la compagnie. Il reçoit les plaintes des usagers de la compagnie. Il s'occupe des recrutements pour la présidence et des affaires administratives de de la compagnie.

Secrétariat financier

Il s'occupe de la gestion financière et matérielle de la présidence de la compagnie. Il élabore le budget de la présidence et exécute tous les ordres du président de la compagnie se rattachant à la finance. Il établit le rapport financier de la présidence.

Activités

La présidence :

- examine l'état des actions des sociétés à financer ;
- apprécie les activités des autres organes de la compagnie afin de proposer des solutions de gestion.
- intervient, lorsqu'un organe rencontre des obstacles dans l'exercice de ses activités.
- prend connaissance des transferts des dossiers entre les autres organes de la compagnie.
- étudie les activités des sociétés financées.
- etc.

Les principes gouvernants les principaux organes de la compagnie

Il s'agit de :

- La non-ingérence
- Droit de véto
- Autonomie

La non-ingérence

Aucun des principaux organes de la compagnie ne peut intervenir dans les affaires intérieures d'un autre organe.

Autonomie

Chaque organe de la compagnie dispose d'une certaine autonomie, il a la capacité de prendre ses propres décisions.

Droit de véto

Chacun des principaux organes de la compagnie, par sa seule voix, a la possibilité de bloquer la validation d'un projet. Lorsqu'un organe de la compagnie apporte les preuves qu'un projet n'est pas rentable, le projet est automatiquement rejeté même s'il est accepté par tous les autres organes de la compagnie même la présidence.

Conseil de la compagnie

C'est un organe spécial, il regroupe tous les dirigeants des principaux organes de la compagnie. Il est mis en place enfin de développer l'entente et l'harmonie entre les différents organes de la compagnie. Il permet à tous les principaux organes de la compagnie de trouver des compromis.

SOCIETE A CAPITAL PUBLIC

La création d'une société capitaliste, ou la détention des actions dans une société capitaliste revient à des personnes qui ont des revenus au-dessus de leur besoin vitaux.

Quel que soit la forme juridique de la société, la création ou la détention de parts dans les sociétés est réservée à une certaine catégorie de personnes.

Les sociétés capitalistes étaient excellentes pour les économies, elles permettaient aux pays de créer de la Valeur Ajoutée, de créer et d'offrir de l'emploi jusqu' à aujourd'hui où les emplois offerts deviennent de plus en plus inférieur aux demande d'emploi de la population.

Le chômage qui frappe aujourd'hui progressivement une grande partie de la population a conduit les gouvernements à pro-

mouvoir l'entrepreneuriat et l'auto-emploi des jeunes, l'auto-emploi étant la politique qui conduit le demandeur d'emploi à créer des entreprises et des emplois.

Mais l'obstacle de la politique se trouve au niveau du financement des projets de création d'entreprises et d'emploi. L'inexistence des moyens financiers et matériels nécessaires pour la production à la disposition des concepteurs constitue l'une des déficiences de cette politique. Ainsi les projets conçus restent toujours projets sans jamais être mise en œuvre.

Mais dans le système publi-capitaliste les projets conçus seront facilement mise en œuvre grâce aux capitaux apportés par la population ou le public afin de créer une nouvelle forme de société appelé : société à capital public ou Société A Publi-Capital Dynamique (SAPCD).

Définition et caractéristiques des sociétés à capital public

Ce sont des sociétés dont le montant du capital est variable au cours du temps et financé par la population et divisé en plusieurs actions de différentes valeurs nominales de manière à permettre à chaque individu d'une population de détenir des actions à n'importe quelle valeur et ayant pour obligation le financement du capital d'autre société après une certaine durée d'activité. Elles sont encore appelés Société A Publi-Capital Dynamique (SAPCD). Elles viennent résoudre les problèmes liés aux sources de financement et aux financements des sociétés capitalistes existantes, et les problèmes de chômage. Par ailleurs, on est dans une logique où les sociétés créées ont une obligation de créer ou de financer d'autre société après une certaine durée d'activité, ce qui permettra d'augmenter les emplois de manière géométrique.

Une société A Publi-Capitaliste dynamique est une société comme les autres mais elle a des particularités notamment par rapport à sa création. Ses caractéristiques sont les suivantes :

-Son capital est financé entièrement ou partiellement par la population ou le public

-Son capital est divisé en plusieurs actions de différentes valeurs nominales.

-Le montant de son capital varie en fonction du temps, il n'est pas constant.

-Son financement est assuré par une institution micro-boursière qui reçoit tous les projets de création de société A publi-capital Dynamique d'une part et s'occupe de la vente des leurs actions à la population.

-Ce sont des sociétés qui sont soumis au même régime fiscal que toutes les autres sociétés.

-Elles constituent une réserve participative représentant 10 % de son bénéfice distribuable, afin de financer d'autres sociétés après une durée d'activité, la constitution de la réserve cesse après que le montant de la réserve atteint un montant égal au capital ayant servi à créer la société en question.

-Elle a presque les mêmes caractéristiques que toutes les autres sociétés sauf celles précitées ci-dessus.

Création des Sociétés A Capital public

Aspect financier

La création des sociétés publi-capitalistes ou Société A Publi-Capital Dynamique (SAPCD) passe par trois (03) phases : une phase d'étude et de correction, une phase de préfinancement et une phase de financement.

Phase d'étude et de correction

Après la conception du projet, il est envoyé à la compagnie micro-boursière pour être étudié, après les études il y a trois résultats possibles :

- le projet peut être automatiquement retenu pour être financé
- le projet peut être retenu sous réserves des corrections
- le projet peut être rejeté

Si le projet est retenu sous réserve des corrections, de nouvelles études de marché, études techniques ou financières peuvent être menées par les organes de la compagnie. Enfin après les corrections faites et après que le projet ait été retenu, il passe à la phase de préfinancement.

Phase de préfinancement

Le projet arrive au niveau de l'organe de la compagnie s'occupant du financement du projet, qui détermine le nouveau montant du capital du projet qui sera financé par le public :

Montant du nouveau capital (K_n) :

$K_n = \text{Capital initial du projet} + \text{Nouvelle charge immobilisée}$

Avec Nouvelle charge immobilisée = Capital initial du projet * taux de commission de la compagnie,

Après la détermination du montant du nouveau capital, il est fractionné en plusieurs actions de différentes valeurs x_i .

Montant du nouveau capital (K_n) :

$$K_n = \sum_{i=1}^n n_i * x_i$$

Avec n_i étant le nombre d'action de valeur x_i , x_i les différentes valeurs des actions et n étant le nombre de différentes valeurs des actions.

Phase de financement

Ces actions seront représentées par des titre-actions ou actions et vendus à la population qui sera propriétaire de la société à créer. Des titre-actions de différentes valeurs représentant les actions des sociétés seront vendues aux individus désireux de détenir les actions dans les sociétés et de devenir propriétaires de ces sociétés. Ces ventes de titre-actions vont permettre de financer le capital de la société à créer.

Titre-actions ou actions

Ce sont des billets qui prouvent qu'une personne détient des actions dans une société, lui conférant les droits de propriété sur la société et lui permettant de percevoir des revenus sur son (ses) action (s).

[Dans la pratique, ces actions seront électroniques et rendu possible grâce aux téléphones portables.]

Les éléments des titre-actions

Ils portent les éléments suivants :

- le nom, adresse et le montant du capital de la société,
- la valeur de l'action et son pourcentage dans le capital.
- le nom du propriétaire de l'action et la date.

Propriétés des titre-actions

Les titre-actions peuvent être vendus ou cédés, donnés, utilisés pour payer des dettes si les créanciers consentent, utilisés pour faire des transactions si les fournisseurs consentent, prêtés ou empruntés, bref peuvent assurer les fonctions de la monnaie. Toutes ces opérations avec les actions peuvent être faites sans le consentement de la société, ces opérations résultent de la volonté unilatérale du détenteur de l'action. Les titre-actions peuvent être utilisés comme de la monnaie, mais la seule différence est que leurs valeurs varient dans le temps.

La valeur d'un titre-action

La valeur d'un titre-action à la date t donné est de :

$$\frac{(SN - M_{\text{values}} + P_{\text{values}}) * \text{Valeur du titre}}{\text{Montant du Capital à la date } t}$$

Avec SN : Situation Nette et

Mvalues et Pvalues respectivement les plus-values et les moins-values des éléments du Bilan.

Toutes les sociétés sont tenues de publier leurs informations bilanciellles à la compagnie périodiquement.

Aspect juridique

Société A Publi-Capital Dynamique (SAPCD) : un contrat de deux autres contrats

La Société A Publi-Capital Dynamique (SAPCD) résulte de l'accord de volonté entre l'initiateur ou les initiateurs d'un projet de création de société et les populations désireuses de détenir des actions dans la société en question par l'intermédiaire de la compagnie de micro-bourse.

C'est un contrat rendu possible grâce à la compagnie de micro-bourse. C'est un contrat qui résulte de deux autres contrats : un contrat entre l'initiateur ou les initiateurs du projet et la compagnie d'une part et un contrat entre la compagnie et le public actionnaire. Le premier étant un contrat de mise en vente des actions de la nouvelle société et le second un contrat de vente des actions de la société.

Contrat de mise en vente des actions

C'est la manifestation de volonté entre l'initiateur ou les initiateurs du projet de création de société et la compagnie de micro-bourse. Les initiateurs du projet acceptent que la compagnie trouve du financement pour leur société d'une part et la compagnie accepte elle aussi de trouver de financement pour la société en question. C'est un contrat qui doit être rédigé suivant les conditions requises de la loi : consentement libre et éclairé ; exempt d'erreur, dol, violence ...

Contrat de vente des actions

C'est une manifestation de volonté entre les populations désireuses de détenir des actions dans les sociétés et la compagnie de

micro-bourse. Les populations expriment librement leur volonté d'acheter les actions. Ce contrat est matérialisé par les titre-actions.

Contrat de création de société publi-capitaliste

C'est la manifestation de volonté entre tous ceux qui ont participé au financement du capital de la société : il s'agit des initiateurs du projet et toutes les personnes qui détiennent des actions dans la société. Ce contrat n'est rien d'autre que le résultat des deux premiers contrats.

Statuts de la société

Lors de la rédaction du statut, une bonne place doit être réservée pour l'inscription des noms des personnes qui vont détenir les actions dans la société.

Société A Publi-Capital Dynamique (SAPCD) : une personne juridique

Après avoir accomplir les formalités de création de la société requises par les législations en vigueur, la société acquiert une personnalité morale, qui la distingue de ses créateurs. Ce qui lui permet par exemple de détenir un patrimoine distinct de celui de ses créateurs ou propriétaire.

Aspect comptable

Une des particularités de ces sociétés est que leur capital n'est pas constant, il varie au cours du temps. Il peut arriver que, bien que le capital de la société ne soit pas totalement financé, la société commence par exercer ses activités.

Le capital est financé avant d'être enregistré, c'est pourquoi l'écriture de la réalisation doit précéder l'écriture de constitution.

Elle se présente comme suit :

-Ecriture de réalisation

Débit : Trésorerie

Crédit : Associé, apport en numéraire

-Ecriture de constitution de capital

Débit : Associé, apport en numéraire

Crédit : Capital de la société

Activités de la société

Organisation de la société

Les principaux organes de la société sont : Assemblée générale, Conseil d'Administration et le comité de direction. Ces organes sont composés essentiellement des actionnaires de la société.

Actionnaires

Il s'agit des personnes qui ont participé au financement du capital de la société ou des personnes qui détiennent des actions dans la société. Ils ont des droits et des obligations.

Droits des actionnaires

Tous les actionnaires de la société sans exception ont le droit de participer aux décisions concernant la société ou le patrimoine de la société. L'actionnaire a un droit de vote et le droit d'être informé sur la gestion de la société. Un actionnaire ne peut être évincé de la société, sauf en cas de motifs graves : actes ou actions mettant en danger la vie de la société et constaté par l'ensemble des actionnaires ou une décision judiciaire.

Obligations des actionnaires

Les actionnaires sont tenus de garantir les pertes dans la société dans la limite de leur apport.

Assemblée générale

Composition

Il est constitué de tous ceux qui détiennent les actions dans la société : c'est l'ensemble des actionnaires qui constitue l'Assemblée générale.

Situation juridique

L'Assemblée générale est le plus haut organe de la société, il élit les membres du conseil d'administration. Les décisions prises par l'Assemblée générale surpassent toutes décisions des autres organes de la société. Tous les membres de l'Assemblée Générale se réunissent au moins une fois dans l'année afin de permettre à chacun du public actionnaire de se renseigner sur les informations financières, l'état des activités de la société et de prendre ensemble de grandes décisions stratégiques ainsi que de définir certains objectifs pour la société, le Conseil d'Administration et le comité de direction.

Conseil d'Administration

Composition

Il est constitué des actionnaires élus par l'Assemblée générale. Il s'agit des actionnaires qui ont une grande part d'action dans la société ou les actionnaires qui ont eu une grande part des actions de leur côté lors des élections des membres du conseil. Quel que soit l'apport des initiateurs de projet de création de la société, ils sont automatiquement admis dans le conseil d'administration.

Situation juridique

Le conseil d'administration est sous l'Assemblée générale et remplit toutes les fonctions qu'un conseil d'administration peut remplir. Il nomme tous les membres du comité de direction.

Comité de direction

Il est composé de tous les directeurs de la société et à sa tête le directeur général. L'organisation d'un comité de direction peut être différente d'une société à une autre.

Gestion des Activités des Sociétés A Publi-Capital Dynamique (SAPCD)

Dans la gestion de la société, les dirigeants ont des obligations vis à vis de la compagnie de micro-bourse et des actionnaires de la société. En outre ils ont des droits qu'ils peuvent réclamer à la compagnie.

Droits

Les sociétés peuvent être aidées par les organes d'expertise et les organes juridiques de la compagnie en cas de certaines difficultés liées à leur gestion. Ils peuvent se faire aider dans la gestion de leurs sociétés par les organes d'expertise de la compagnie. Pour certains problèmes juridiques, la compagnie peut intervenir pour aider la société.

Obligations

Les sociétés sont tenues de publier les informations sur leurs activités à la compagnie périodiquement et dans les sociétés afin de permettre aux propriétaires de se renseigner sur les activités des sociétés.

Les sociétés sont tenues d'autoriser les membres des organes d'expertise de la compagnie à réaliser des enquêtes, audits dans les sociétés afin de confirmer ou de valider les informations financières produites par ces sociétés. Ces enquêtes, audits et expertises ont pour but de prouver la véracité des informations financières produites par les sociétés afin de rassurer les propriétaires publics des sociétés.

Clôture des exercices des Sociétés A Publi-Capital Dynamique (SAPCD)

A la clôture de chaque exercice des sociétés, la compagnie par ses organes d'expertise statue sur les comptes des sociétés.

Le bénéfice distribuable peut être repartir comme suit :

46 Publi-capitalisme décrypté : chômage battu, réalité ou paradoxe ?

-Réserve légale représentant 10 % du bénéfice et elle cesse d'être constituée lorsqu'elle atteint 20 % du montant du capital ;

-Réserve autonome représentant 10 % du bénéfice et elle cesse d'être constituée lorsqu'elle atteint le montant total du capital ; cette réserve permet de rembourser les actionnaires qui ne souhaitent plus détenir des actions dans la société, ou de rembourser les actionnaires en cas de dissolution anticipée de la société ou de dissolution pour cause de difficultés financières ;

-Réserve participative représentant 10 % du bénéfice et elle cesse d'être constituée lorsqu'elle atteint le montant du capital qui a servi à créer la société. Cette réserve permettra à la société de détenir des actions dans d'autres sociétés ;

-Autres réserves ;

-Dividendes ;

-Report à nouveau.

Transformation dans la société et la dissolution de la société

Des transformations peuvent intervenir dans la vie de la société, il s'agit de :

-Changement de la forme juridique

-Variation du capital

-Fusion (seulement entre les sociétés publi-capitalistes)

-Scission

-etc.

Parmi toutes les transformations ou les changements intervenants dans la société, ceux qui importent de présenter sont : le changement de la forme juridique et la variation du capital.

Changement de la forme juridique

Les sociétés publi-capitalistes peuvent se transformer en sociétés capitalistes lorsqu'elles remplissent certaines conditions : il s'agit des conditions de fond et des conditions de forme.

Conditions de fond :

- le consentement non vicié et unanime de l'Assemblée Générale ;
- la stabilité et l'invariabilité du montant du capital ;
- le respect du minimum pour créer les sociétés capitalistes (capital minimum, valeur nominal...)
- les changements des statuts de la société publi-capitaliste,
- Réduction probable des actionnaires de la société publi-capitaliste : des actionnaires qui cherchent à être propriétaire dans une société capitaliste, peuvent décider de racheter les actions aux actionnaires qui n'ont pas les mêmes intentions ;
- Observation des conditions d'ouverture des sociétés capitalistes : le changement de la forme juridique de sociétés publi-capitaliste en société capitaliste entraîne la dissolution de la société publi-capitaliste et la naissance d'une nouvelle société capitaliste.

Conditions de forme :

- Rupture de toutes les relations entre la société et la compagnie de micro-bourse ;
- Résiliation de tout contrat entre la société et la compagnie de micro-bourse ;
- la publication aux partenaires de la société du changement de la forme juridique de la société.

Comme les sociétés publi-capitalistes peuvent se transformer en société capitaliste, il y a aussi la possibilité que les sociétés capitalistes se transforment en société publi-capitaliste : la société capitaliste doit être dissoute et renaître en société publi-capitaliste.

Variation du capital

L'une des particularités des sociétés publi-capitalistes est la variabilité de leur capital. La société peut décider à n'importe qu'elle moment d'augmenter ou de réduire le montant du capital. C'est l'une des raisons pour lesquelles la compagnie accompagne toujours les sociétés publi-capitalistes.

Dissolution d'une société publi-capitaliste

Une société publi-capitaliste peut être dissoute pour des raisons suivantes :

- Décision à l'unanimité de l'Assemblée générale ;
- En cas de faillite ou de difficultés financières ;
- Un motif paralysant l'existence de la société.
- Une société qui résulte d'un projet qui a une durée courte d'activité et qui est à sa fin.

Tous les éléments, ceux qui n'ont pas été présentés ou développés sur les sociétés publi-capitaliste s'assimilent à ceux de sociétés capitalistes.

Les autres aspects seront ajoutés par des législations.

Le publi-capitalisme est un nouveau concept, un nouveau comportement économique, un nouveau système économique. Peut-elle être une réalité ? Si vous croyez au publi-capitalisme et pensez que ça peut être une réalité rejoignez le groupe " PUBLI-CAPITALISME " grâce au lien suivant : <https://www.facebook.com/groups/publicapitalisme/> pour propager et faire connaître ce concept dans le monde entier pour qu'il soit accepté et adopté par les populations, les gouvernements ou autorités, les institutions qui interviennent dans le monde des affaires ou le monde économique.

Table des matières

Avant-Propos	7
Chapitre I : Pourquoi l'avènement du publi-capitalisme ?.....	9
Chapitre II : Qu'est-ce que le publi-capitalisme ?.....	11
Définition du publi-capitalisme.....	12
Présentation du publi-capitalisme	12
Système publi-capitaliste	14
Caractéristiques du publi-capitalisme.....	14
Chapitre III : Comment mettre en pratique un tel système ?.....	15
conception des projets	16
Etude de projet par l'institution régulatrice ou l'institution centrale.....	16
préfinancement des projets	17
Financement des projets	18
Chapitre IV : Pourquoi lutter pour la mise en place du publi- capitalisme dans le monde ?	19
Publi-capitalisme et la promotion de l'entrepreneuriat	19
Publi-capitalisme, solution des solutions au chômage	19
Le publi-capitalisme et la lutte contre le chômage.....	20
Le publi-capitalisme et amélioration des conditions de vie.....	20
Le publi-capitalisme et la résolution des problèmes sociaux...	21

. Chapitre V : Quelles sont les personnes physiques, les entreprises et l'institution régulatrice du système publi-capitaliste?	23
Comportement économique de chaque personne	23
Compagnie micro-boursière	23
Définition	24
Cabinet des projets (CP)	24
Agence de la Statistique et de l'Etude de Marché (ASEM) ..	26
Bureau d'expertise et des Etudes Financières (BEEF)	28
Institut des Valeurs Mobilières (IVM)	30
Conseil Juridique (CJ)	32
Présidence de la compagnie (PC)	34
Les principes gouvernants les principaux organes de la compagnie	35
Conseil de la compagnie	36
Société à capital public	36
Définition et caractéristiques des sociétés à capital public ..	37
Création des Sociétés A Capital public	38
Activités de la société	43
Transformation dans la société et la dissolution de la société	46
Dissolution d'une société publi-capitaliste	48

Dieu Donné ASSOGBA-DEGUE
assogbadegue@gmail.com/assogbadieudonne@yahoo.com
(00229) 67 72 37 89 /64 14 05 42

Le publi-capitalisme est un nouveau concept, un nouveau comportement économique, un nouveau système économique. Peut-elle être une réalité ? Si vous croyez au publi-capitalisme et pensez que ça peut être une réalité rejoignez le groupe ‘ PUBLI-CAPITALISME ‘ grâce au lien suivant : <https://www.facebook.com/groups/publicapitalisme/> pour propager et faire connaître ce concept dans le monde entier pour qu’il soit accepté et adopté par les populations, les gouvernements ou autorités, les institutions qui interviennent dans le monde des affaires ou le monde économique.

Afin de perfectionner ce système pour une meilleure lutte contre le chômage, toute question, critique, commentaire, réponse et suggestion sont les bienvenus.

Pour tout éclaircissement, toute précision ou préoccupation, les adresses suivantes sont disponibles :

Adresse mail : assogbadegue@gmail.com

Adresse mail du groupe ‘ PUBLI-CAPITALISME ‘ : publicapitalisme@groups.facebook.com

Si vous êtes économiste, vous êtes invités à aller lire le document ‘Publi-capitalisme : le capitalisme corrigé ‘ sur le net.

Auteur



Dieu Donné ASSOGBA-DEGUE